



Droit de suite immobilier après départ agence

Par Patrit

Bonjour,
Négociateur en immobilier, j'ai quitté mon poste après 1 an en agence en février 2024 avec mon "droit de suite" relatif à la convention collective de l'immobilier pour bénéficier, le cas échéant, des commissions provenant de la réalisation des affaires auxquelles j'avais contribué.
J'ai découvert ce mois-ci (décembre) qu'une maison figurant sur la liste de mon "droit de suite" avait été vendu quelques semaines après mon départ (et j'étais à l'origine du mandat de vente, visites, etc.) : je détiens la preuve quasi irréfutable de cette vente.
Mon ex employeur m'avait pourtant dit que l'affaire en question n'avait pas abouti (car je devais "venir aux nouvelles" de temps en temps).
Quelles indemnités compensatrices sont possibles - hormis le paiement de ma part de commission qui m'est due, preuves à l'appui -, et quelles voies de recours entamer (amiable ou davantage) ?
Merci pour vos conseils.

Par ESP

Bonjour et bienvenue
Faites vous guider par l'inspection du travail ou un syndicat représentatif du métier.

Par hideo

Il faut envoyer une lettre recommandée AR à votre ex agence et leur demander votre dû sous huitaine .
Si pas de réponse ou refus vous pouvez saisir le référé CPH .